

### 1 – Réaménagement de la Direction Départementale à Madoux

La finalité de ce réaménagement est un regroupement des divisions d'un même pôle sur le même étage ainsi que l'intégration des nouveaux collègues qui rejoignent la Division des Affaires Juridiques au 01/09/2026.

Des plans initiaux ont été remis aux différents responsables de pôle afin qu'ils les partagent et les adaptent en concertation avec leurs responsables de Division et les agents.

Un retour de cette concertation ainsi que la version définitive des plans ont été demandés pour le 26/05/2026.

Le réaménagement est prévu fin juin, début juillet 2026.

**Cependant, les plans définitifs, remis trop récemment, n'ont pas été présentés par la Direction au moment du CSAL du 01/06/2026.**

**L'alliance CFTC- Cfdt a donc voté pour le «principe» du regroupement des pôles par étage mais a souhaité que le vote sur la répartition des agents et leurs nouvelles conditions de travail soit reporté à la prochaine Formation Spécialisée du 23 juin. L'avis de l'Inspecteur en Santé et Sécurité au travail (ISST) a été demandé avant la réunion de la Formation Spécialisée du 23 juin 2026.**

**L'alliance CFTC-Cfdt sera attentive au maintien de la synergie entre les équipes et à la bonne réinstallation des collègues concernés par le réaménagement.**

### 2 – Création de la Division des Affaires Juridiques (DAJ)

Une nouvelle Division des Affaires Juridiques va être créée au 01/01/2027.

Elle sera composée de 5 rédacteurs, cadres A : 3 issus de la Direction d'Accompagnement fiscal et foncier (DAFF) et 2 issus du Pôle Départemental de contrôle et d'expertise (PDCE).

L'effectif de 5 agents de la DAJ a été estimé suffisant, par la Direction, pour exercer les missions qui leur seront attribuées. Les différentes missions de la DAFF seront, elles aussi, redéfinies.

**Suite à la future création de cette nouvelle Division, l'alliance CFTC-Cfdt sera à l'écoute des agents et portera auprès de la Direction locale les éventuelles problématiques qu'ils pourraient rencontrer.**

**Des « réserves » ont été, d'ores et déjà, émises quant à l'estimation de la charge réelle qui sera supportée par les collègues.**

### 3 – Plan égalité professionnelle à la DGFIP

Dans le cadre du plan d'actions National publié le 10 mars 2026, la DDFIP de la Savoie se doit de le décliner au niveau local.

30 actions sont reprises et feront l'objet d'un engagement vis à vis de tous les agents. Elles mettent en avant l'égalité professionnelle femme/homme, l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle, la lutte contre les violences sexuelles ou sexistes, la sensibilisation à la santé des agents et l'animation et le pilotage de ce plan au sein de chaque Direction locale.

**L'alliance CFTC-Cfdt vous invite à prendre connaissance de ce Plan publié sur Ulysse et à lire les fiches « réflexes » qui seront publiées régulièrement.**

**L'alliance CFTC-Cfdt est à votre écoute pour alerter la Direction et vous défendre sur les manquements, agressions, violences et autres « dérives » inappropriées que vous porterez à notre connaissance.**